

# Mairie de lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2012

Convocation du : 09 / 05 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : Aucun

#### SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

#### **1°) Délibérations**

##### Délibération n° 1 : Taux des 4 taxes

Suite à une erreur d'arrondi de 1 centime, M. le Percepteur demande au Conseil de réajuster ces taux. Le Conseil adopte les taux réajustés.

##### Délibération n° 2 : Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La demande précédente ayant été rejeté (car elle n'était pas rédigée dans les normes), M. le Maire propose une version modifiée de la demande de PLU. Le Conseil l'accepte.

##### Délibération n° 3 : Loyers communaux

Le Conseil décide d'ajouter au loyer de l'appartement de la Mairie une provision sur charges de 90 €, correspondant au chauffage qui sera désormais facturé aux locataires.

##### Délibération n° 4 : Assainissements individuels

La commune ne disposant pas encore de système d'assainissement collectif, le contrôle des assainissements individuels est de la responsabilité de la M. le Maire. Ce contrôle était inexistant jusqu'à présent.

Le Conseil décide d'adhérer au SATAA (Service d'Assainissement Technique à l'Assainissement Autonome), organisme dépendant du Conseil Général de l'Ain.

L'intervention du SATAA est obligatoire en cas de vente, et sera facturé aux personnes qui le demanderont, au prix forfaitaire de 150 € par dossier traité (ce montant sera de seulement 100 € s'il s'agit d'un diagnostic sur une installation existante, ou d'un contrôle en cas de réhabilitation).

##### Délibération n° 5 : Communauté de Communes

La Communauté de Communes Combe du Val-Brénod adhère à Centre Ain Initiative, organisme d'aide et de conseil au développement économique et à la création d'entreprises.

Le Conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes, et lui transfère sa compétence en la matière.

### Délibération n° 6 : Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement remplace la TLE ainsi que plusieurs autres taxes, dans le cadre de la simplification administrative.

Le taux de cette taxe doit être fixé entre 1 et 5 %.

Le Conseil fixe ce taux à 2 % pour l'année 2013.

### Délibération n° 7 : Voies communales

Les voies communales sont les chemins ou routes imprescriptibles, c'est-à-dire appartenant de manière définitive à la Commune.

Elles servent de base au calcul des dotations de fonctionnement de la Commune (pour financer leur entretien et leur rénovation).

Le Conseil décide de mettre à jour de la liste de ces voies communales, en déclarant les voies suivantes :

- Chemin de la Longeraie
- Chemin de Champ dernier
- Chemin de la Voie du tram
- Chemin du Réservoir à Challeyriat
- Chemin de Chavanier
- Chemin du Crozatet
- Chemin du Champ Bérard
- Chemin de l'Épine
- Chemin Sous pré Matthieu

La longueur totale de ces voies est d'environ 5 500 m.

### Délibération n° 8 : Contrat de groupe collectif

La Commune a souscrit un contrat de groupe qui assure à ses employés une compensation financière en cas de perte de salaire faisant suite à un arrêt maladie.

Ce contrat arrivant à échéance, le Conseil décide de le renouveler.

### **2°) CCAS**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté pour nommer membres extérieurs au CCAS les personnes suivantes : Mme Agnès BALLAND, Mme Marie-Paule BAY, M. Stéphane GILGENKRANTZ.

### **3°) Achat de la parcelle BILLON**

Le Conseil propose à ses propriétaires la somme de 2 500 € pour l'achat de cette parcelle.

Le Conseil se base sur une estimation effectuée en 2004, qui évaluait son prix à 2 300 €.

### **4°) Compte-rendu de diverses réunions**

- Communauté de Communes :
  - Maison médicale : Le permis de construire sera déposé mi-juin ; les travaux pourraient débuter début 2013. La Communauté de Communes participe au montant des travaux, au prorata du nombre d'habitants.
  - Terrain de tennis : La Communauté de Communes a reçu un devis de 50 000 € TTC pour la rénovation des deux cours.

- Syndicat des eaux : Compte-rendu et vote du budget. En janvier, la convention sera renouvelée, et un nouvel exploitant a été choisi, qui propose davantage de prestations pour un coût moins élevé (75 000 € de moins par an).
- Commission travaux : Pour le remplacement des chenaux de la Mairie/École et le colmatage des fuites sur ce bâtiment et la fromagerie, la Commune accepte le devis de l'entreprise Gyrard et lui confie les travaux.
- Conseil d'École : La répartition des effectifs entre les trois écoles du RPI est problématique. 28 enfants de plus de 3 ans sont prévus en maternelle à Lantenay, 18 sont prévus à Outriaz et 18 à Izenave.  
L'Inspection Académique a donc décidé de ne pas accepter les enfants de 2 ans à la rentrée de septembre 2012.

#### 4°) Questions diverses

- Aides financières :
  - La Commune va déposer un dossier auprès de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir une subvention pour la réparation des fuites sur son réseau d'eau.
  - Le Conseil Général de l'Ain demande aux communes leurs prévisions de travaux pour 2013, afin de budgétiser les aides qu'il pourra leur accorder.  
La Commune de Lantenay propose de lancer en 2013 une première tranche de travaux de construction du réseau d'assainissement, pour 300 000 €. L'amortissement de ces travaux se fera sur 40 ans (soit 7 500 € par an).
  - La Région Rhône-Alpes lance une opération de prise en charge de la rénovation du petit patrimoine. Elle financera les projets retenus à hauteur de 70 % du coût des travaux.  
La Commune va déposer deux dossiers :
    - Rénovation de la fontaine de la place du four (estimation du coût des travaux : 21 000 €, dont 6 300 € à la charge de la Commune)
    - Rénovation du four du Tremblay (estimation du coût des travaux : 16 000 €, dont 4 800 € à la charge de la Commune)
 Les travaux ne seront réalisés qu'en cas d'obtention de l'aide de la Région.
  - La Commune va demander au CAUE une étude pour la rénovation de l'ancienne fromagerie. Son projet est d'aménager au rez-de-chaussée une petite salle de réunion ainsi qu'un local de stockage du matériel communal, et à l'étage deux appartements destinés à la location. Cette opération ne pourrait se réaliser que si le montant des loyers compensaient les mensualités du prêt.

- Règlement du lotissement de la Combe :

Le règlement initial du lotissement étant plus contraignant que les règles générales de l'urbanisme s'appliquant dans le reste du village, M. le Maire propose un avenant à ce règlement afin de l'aligner sur les règles générales de l'urbanisme.

Le Conseil donne son accord à cette modification.

- La Commune a fait procéder à une estimation de son épareuse, en vue de son partage éventuel avec la Commune d'Outriaz. Son prix est évalué à 3 445 €.

- Le Conseil donne son accord à la Perception afin qu'elle poursuive M. François FRUGIER pour non-paiement de son compteur d'eau.
- À la demande du CPINI, M. le Maire prend un arrêté déclarant que M. Antonio TOMAS ne fait plus partie des sapeurs-pompiers.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Marc FEUGÈRE, Directeur résident France de la société Celtique Énergie Pétroleum. Celui-ci demande à rencontrer le Conseil afin de leur présenter le projet de forage.  
Le Conseil accepte de recevoir M. Marc FEUGÈRE lors d'une prochaine réunion, à condition que celui-ci lui fasse parvenir au préalable un dossier technique complet, comme il l'avait déjà demandé dans un précédent courrier.
- M. le Maire donne lecture d'un courriel de Mme Noëlle DEZECACHE, reproduisant un article du journal L'Humanité mettant en cause M. François DEZECACHE.  
M. le Maire lui répond que ces propos n'engagent que leur auteur, et lui suggère de demander un droit de réponse à ce journal.  
Le Conseil tient à affirmer qu'il n'approuve aucunement les affirmations contenues dans cet article.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gaston VILLARD, qui demande à ne plus faire partie du CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Le Conseil devra lui trouver un remplaçant.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Henri-Jean PELISSON, rappelant au Conseil qu'il a longtemps cultivé et entretenu le jardin de la Cure, et que les différents curés du village ont toujours pu s'y approvisionner.

Clôture de la réunion à 22 h 30.

Prochaine réunion le lundi 04 juin.